

## Intérêt et limites du rapport des inspections générales sur les RAR

Ce rapport revient longuement sur les RAR qui, créés en 2006, arrivent au terme de leurs quatre années de contrat. Il s'agit donc d'un travail d'évaluation tout à fait d'actualité au moment où le ministère tarde à s'exprimer sur la question de l'Education prioritaire, quand il ne participe pas à la confusion des politiques en lançant précipitamment le programme Clair. On ne peut que regretter, une nouvelle fois, l'absence de diffusion du rapport d'évaluation sur « l'animation pédagogique dans les RAR » effectué sous le pilotage d'Anne Armand.

1- Le premier intérêt de ce rapport est de rappeler **les principes de la réforme 2006** de l'Education prioritaire et, à partir de l'évaluation de l'action pédagogique des RAR, d'appeler à une relance de ce dispositif.

Si l'on ne partage pas l'analyse abrupte qui considère que, de 1982 à 2006, dans les discours comme dans la réalité de l'Education prioritaire, les mesures organisationnelles ont primé sur les objectifs pédagogiques, il nous apparaît indispensable de rappeler que l'objectif premier du dispositif est d'offrir « le meilleur de l'école » aux élèves qu'elle accueille. Cette ambition repose notamment sur la mise en œuvre d'une cohérence et d'une continuité pédagogiques tout au long de la scolarité obligatoire.

2 - C'est à partir de ces exigences que le rapport, reprenant les analyses du rapport d'Anne Armand, entend cibler particulièrement la continuité pédagogique des RAR et les questions de pilotage et d'évaluation.

**La continuité pédagogique** est analysée à partir de l'action des référents, des assistants pédagogiques et du fonctionnement du comité exécutif.

- **les enseignants référents** : le rapport souligne à juste titre les difficultés relevées dans les conditions de recrutement survenues la première année dans un certain nombre de RAR et la nécessité de repenser ce recrutement en tenant mieux compte des compétences et des priorités du projet et en rééquilibrant la répartition des services au bénéfice du premier degré. Au-delà de la diversité des conditions d'exercice de ces personnels, les inspections générales soulignent l'intérêt de cette nouvelle fonction et s'interrogent sur l'émergence d'un nouveau métier ou d'une nouvelle professionnalité enseignante. Cette réflexion fait écho à celle de l'OZP qui nous a conduit à l'organisation d'un séminaire national concernant les professeurs référents.
- **Les assistants pédagogiques** : leur présence est jugée bénéfique dans le cadre de l'aide au travail des élèves, des PPRE et de la co-intervention au sein de la classe. Si le rôle des assistants pédagogiques s'est précisé au cours de ces quatre années et si la crainte de les voir se substituer aux enseignants est écartée, le rapport souligne que leur travail n'est pas encore assez reconnu par l'ensemble des professeurs.
- **Le comité exécutif** : il ne peut se réduire à une simple instance administrative mais doit jouer un véritable rôle d'animation pédagogique, de pilotage et de fédération des établissements du RAR autour d'un projet cohérent visant la réussite scolaire de tous les élèves. Cela suppose un rééquilibrage du fonctionnement des RAR vers le premier degré et surtout repose sur le rôle essentiel joué par le coordonnateur ou secrétaire du comité exécutif. L'OZP se félicite de ces rappels .

3- **Du côté des pratiques pédagogiques**, le rapport souligne la variété des activités et des dispositifs y compris au sein même des RAR. Mais le plus important tient dans le constat que

la principale difficulté à la réalisation d'une action pédagogique préventive à l'échec scolaire provient de la prégnance d'une culture professionnelle fondée sur le cloisonnement disciplinaire et l'intervention individuelle en cours. Si le rôle important du conseil pédagogique est réaffirmé, c'est bien au-delà, du côté d'une redéfinition profonde de la professionnalité enseignante, que les enjeux de la réussite scolaire sont posés.

Le rapport s'interroge sur les pratiques pédagogiques se réclamant de l'individualisation des apprentissages et considère qu'il est difficile d'interpréter la notion même d'individualisation, qui semble étrangère « aux valeurs d'universalité sur lesquelles est fondé le système éducatif français ».

Concernant la formation initiale et la formation continue des enseignants, le rapport émet des critiques justes mais aussi des préconisations irréalistes alors que les orientations et les crédits contredisent totalement ces préconisations.

#### **4- Le pilotage :**

Le rapport souligne que, dans un certain nombre d'académies, la place de l'Education prioritaire dans l'affichage de la politique académique n'a rien à voir avec l'importance numérique des RAR et que, bien souvent, la place politique accordée au dossier de ce dispositif est tributaire de l'attention personnelle que lui accorde chaque recteur.

Dans ce cas, on peut regretter les carences du pilotage national.

*Marc Douaire*